



DOSSIER DE PRESSE

VALLEE DES PEINTRES

**Charte de coopération
entre
les Départements de la Creuse et de l'Indre
et
les Régions Centre et Limousin**

Jeudi 4 décembre 2014 – Guéret

SOMMAIRE

Contexte

- Des peintres paysagistes aux photographes
- Terre de transition et patrimoine paysager
- Porte d'entrée touristique interrégionale

Vallée de la Creuse, Vallée des Peintres

- Rappel du périmètre
- Objectifs visés en 2009
- Gouvernance innovante
- Premier schéma de développement 2010-2013
- Une vingtaine d'actions entre 2010 et 2013
- Eléments budgétaires 2010-2013

Nouvelle charte de coopération

- Vers un 2^{ème} schéma de développement
- Le texte de la charte

Contexte

Des peintres paysagistes aux photographes

Entre 1830 et 1930, plus de 400 peintres paysagistes, impressionnistes et postimpressionnistes, sont venus travailler et parfois vivre dans la Vallée de la Creuse. Parmi eux Monet, Guillaumin, Picabia, Detroy, Madeline, Alluaud, Osterlind, Smith, Sabbagh, Dupré, Hareux, Anglade, soit tout le gratin de ce mouvement pictural.

La Vallée de la Creuse est ainsi devenue un véritable foyer artistique, un lieu d'intense création. Une **vallée atelier** longtemps oubliée puis, dans les années 90, redécouverte par l'historien d'art Christophe Rameix : « Incontestablement, la vallée de la Creuse fut « un lieu où souffle l'esprit »... « On vient peindre la Creuse par obligation, par nécessité vitale. Les peintres n'ont été ni les seuls acteurs ni les seuls démiurges des lieux. Les écrivains ont eux aussi été attirés : George Sand, Maurice Rollinat, Jean Giraudoux ».

Soulignons également une dernière découverte faite par Jean-Marc Ferrer, celle du mouvement des premiers photographes pictorialistes qui, comme Paul Burty Haviland, sont eux aussi venus capter la Vallée.

Terre de transition et patrimoine paysager

Terre de transition entre langue d'Oc et langue d'Oïl, entre les départements de la Creuse et de l'Indre, entre les régions Limousin et Centre, la Vallée de la Creuse s'étend de Glénic à Argenton-sur-Creuse, avec en périphérie les communes témoins de la naissance et du prolongement de l'histoire culturelle : Saint-Benoît, Saint-Junien, Guéret, Châteauroux, Limoges, La Châtre, etc.

Elle propose un patrimoine paysager unique dans un rayon de 300 km, avec la confluence de deux rivières dominée par le piton rocheux des Ruines de Crozant, une terre préservée et protégée par différents classements et labels : ZNIEFF, Natura 2000, sites classés, sites inscrits, etc.

Porte d'entrée touristique interrégionale

Territoire par nature interdépartemental et interrégional, la Vallée de la Creuse a été positionnée comme porte d'entrée touristique en 2009. Elle constitue aujourd'hui une destination touristique émergente reconnue, en mesure de capter de nouvelles clientèles pour les Départements de l'Indre et de la Creuse, les Régions Centre et Limousin.

Parce qu'il est nécessaire de se distinguer des autres territoires ruraux français et européens pour attirer des touristes très sollicités, les acteurs publics ont décidé de miser sur les atouts spécifiques de ce territoire, rebaptisé **Vallée des Peintres – Entre Berry et Limousin**.

Vallée des Peintres, parce que cette appellation générique et populaire fait référence à la géographie et à l'histoire. **Entre Berry et Limousin**, par simple volonté de localisation.

Vallée de la Creuse, Vallée des Peintres

Rappel du périmètre

Le long de la Creuse depuis Argenton-sur-Creuse jusqu'à Glénic pour la partie centrale, puis les environs de Guéret, La Châtre, Châteauroux, Saint-Amand-Montrond, Limoges, Saint-Benoit du-Sault, Saint-Junien, Feytiat pour la partie périphérique. Les évolutions en matière de compétences des collectivités ne changent pas le périmètre mais feront évoluer la répartition des actions.

Objectifs visés en 2009

- Structurer la Vallée pour en faire une destination touristique attractive au profit du Centre et du Limousin
- Concevoir et mettre en œuvre une stratégie globale de développement sur un mode partenarial
- Développer et animer un réseau d'opérateurs privés et publics
- Etablir les montages administratifs et financiers des opérations
- Etablir une communication nationale.

Gouvernance innovante

Afin de mettre en œuvre la démarche Vallée des Peintres entre Berry et Limousin, un réseau mutualisant une trentaine d'institutions (de la commune à l'Europe) du Centre et du Limousin a été mobilisé et intervient dans différentes instances de gouvernance :

- Un Comité de Pilotage qui se réunit une fois par an et fixe les orientations générales
- Un Comité stratégique qui se réunit deux fois par an et assure la mise en œuvre stratégique, administrative et financière
- Un Conseil scientifique qui se réunit à la demande
- Des ateliers de réflexion qui se réunissent à la demande

Premier schéma de développement 2010-2013

Un premier schéma de développement a été mis en place pour la période 2010-2013. Basé sur deux thèmes – l'art et le paysage – il se décline en cinq axes opérationnels :

- Gouvernance : créer des instances dédiées et un réseau
- Equipements : requalifier des équipements et créer de nouveaux sites touristiques permanents
- Programmation culturelle : créer des animations en lien avec les thématiques de l'art et du paysage, tout en valorisant l'existant
- Contenus scientifiques : rassembler les connaissances éparses et stimuler les recherches
- Mise en tourisme : créer des outils de communication propres à la Vallée des Peintres

Une vingtaine d'actions entre 2010 et 2013

La période 2010-2013 a vu la mise en place d'une vingtaine d'actions, conduites par des opérateurs publics ou privés : nouveaux équipements, nouvelles communications, expositions, festivités, etc.

Les actions-clés de la période 2010-2013 :

- Création d'une Mission Vallée des Peintres
- Création d'un réseau interrégional
- Rédaction d'un état des lieux
- Lancement d'études : Forteresse Crozant, Salle d'expositions Fresselines
- Conception partenariale d'un 1^{er} Schéma de développement interrégional et interdisciplinaire
- Rapprochement opérationnel des agences départementales de tourisme de la Creuse et de l'Indre sur des actions de promotion
- Création de 2 sentiers d'interprétation
- Poursuite de la conservation de la forteresse de Crozant
- Engagement de la conservation du Prieuré de Saint-Benoit-du-Sault
- Création d'aménagements culturels et touristiques à Saint-Junien
- Création d'une banque de données
- Accompagnement de l'édition d'ouvrages spécialisés
- Organisation de journées d'études scientifiques
- Accompagnement ou suivi de fêtes, animations et festivals sur la Vallée : La Pente Douce, Taïko, La Médiévale, Exposition de Saint-Benoit-du-Sault, Feytiat, etc.
- Organisation d'une exposition événementielle entre 4 musées
- Organisation d'une Université du Paysage
- Commande publique d'une œuvre d'art contemporain à Eguzon/Crozant
- Editions de plaquettes et sites internet dédiés
- Organisation de campagnes de presse régulières à l'interrégional et au national
- Connexion avec d'autres sites picturaux : Saint-Junien, Feytiat, Auvers-sur-Oise, etc.
- Dépôts de marque : Vallée des Peintres et Vallées des Peintres entre Berry et Limousin
- Requalification par les acteurs privés d'hébergements fermés depuis 5 ou 20 ans à Crozant et Fresselines.

Éléments budgétaires 2010-2013

3 708 029 € de financements croisés sur la période : l'Europe, l'Etat, les collectivités territoriales de l'Indre et de la Creuse, du Centre et du Limousin.

140 000 € attribués par le Ministère de la Culture – DRAC Limousin pour le financement de la Démarche interrégionale sur 2011/2014.

193 517 € attribués depuis 2011 par la Région Limousin et le Plan Loire Grandeur Nature pour le financement de la Mission et 2 opérations.

300 000 € de contre-valeur publicitaire issue de la revue de presse 2013.

Une charte de coopération

Vers un 2^{ème} schéma de développement

L'objectif de la réunion du Comité de Pilotage du 4 décembre 2014, à Guéret, est d :

- Animer le réseau qui s'est constitué en 2010
- Faire le point sur la mise en œuvre des grandes orientations retenues lors du Comité de Pilotage de 2013
- Dialoguer autour des actions ou projets à intégrer à un 2^{ème} Schéma de développement interrégional et interdisciplinaire, pour la période 2015-2017
- Signer une Charte de Coopération fixant le cadre des relations entre les Départements de la Creuse et de l'Indre d'une part, les Régions Centre et Limousin d'autre part

Le texte de la charte

Vu le code Général des collectivités territoriales ;

Vu le code du Patrimoine ;

Vu le code du Tourisme ;

Vu la délibération n° SP8-01-0135 du Conseil Régional du Limousin en date du 24 janvier 2008 portant approbation des 16 conventions territoriales cadres de pays, des 2 conventions territoriales cadres d'agglomérations et des 2 conventions territoriales cadres des parcs naturels régionaux ;

Vu la délibération n°SP10-12-0125 du Conseil Régional du Limousin du 16 décembre 2010 portant approbation des avenants des conventions territoriales cadre pour 2011-2013 des pays et parcs naturels régionaux en Limousin ;

Vu la délibération n° SP10-03-0002 du 26 mars 2010 modifiée par la délibération n° SP10-04-0012 du 20 avril 2010 par laquelle le Conseil Régional du Limousin a accordé un certain nombre de délégations à sa Commission Permanente pour assurer le suivi des affaires régionales ;

Vu le règlement financier adopté par le Conseil Régional du Limousin le 20 avril 2010 et modifié le 28 juin 2012 ;

Vu la délibération N° 07/2/21 du Conseil Général de la Creuse en date du 05 novembre 2007 portant sur la nouvelle contractualisation territoriale 2008/2013 ;

Vu la délibération N° 07/2/33 du Conseil Général de la Creuse en dates des 17 et 18 décembre 2007 portant sur les contrats de territoire ;

Vu la délibération N° 11/1/6 du Conseil Général de la Creuse en date du 14 février 2011 portant sur le personnel départemental ;

Vu la délibération N° 4/1/8 du Conseil Général de la Creuse en date du 19 avril 2013 portant sur le développement de la Vallée des Peintres ;

Entre les « **4 partenaires fondateurs** » suivants :

La Région Limousin, représenté par Monsieur Jean-Paul DENANOT, Président du Conseil régional (ou son représentant), dûment habilité par la délibération de la Commission permanente N° ... en date du ...

Et

Le Département de la Creuse, représenté par Monsieur Jean-Jacques LOZACH, Président du Conseil général (ou son représentant), dûment habilité par la délibération de la Commission permanente N° ... en date du ...

Et

La Région Centre, représenté par Monsieur François BONNEAU, Président du Conseil régional (ou son représentant), dûment habilité par la délibération de la Commission permanente N° ... en date du ...

Et

Le Département de l'Indre, représenté par Monsieur Louis PINTON, Président du Conseil général (ou son représentant), dûment habilité par la délibération de la Commission permanente N° ... en date du ...

Ci-après conjointement désignées par « les Parties »

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Préambule

La redynamisation de **la Vallée des Peintres, entre Berry et Limousin**, renforcée en 2010, a vocation à s'inscrire dans le temps. Sur la base d'un patrimoine commun, la pertinence d'une coopération interrégionale, pour la mise en œuvre d'un projet global de structuration économique, touristique et culturelle visant au développement de l'attractivité du territoire, est reconnue.

Dés 2010, la première étape de cette coopération s'est établie, autour de deux lignes de force, le paysage et l'art. Elle s'est incarnée dans la définition d'un projet global puis dans un plan d'actions articulé en 4 axes opérationnels : équipements (construction ou réhabilitation), programmation culturelle (festivals, expositions,...), contenus scientifiques (éditions, recherches, colloques,...), mise en tourisme (promotion et vente). Ces axes ont été déclinés en plus d'une vingtaine d'actions portées par autant de structures institutionnelles, associatives ou privées. Les investissements se sont élevés à hauteur d'environ 4,5 M d'euros sur l'ensemble du territoire. Ils se sont appuyés sur les dispositifs en vigueur jusqu'en 2014 (Conventions territoriales, Plan Loire, Aides sectorielles, Appel à projet du Ministère de la Culture, Leader, etc.).

Bien que chaque action soit demeurée sous la maîtrise d'ouvrage de son porteur, le pilotage, la coordination, et le suivi de la démarche globale ont été effectués, depuis 2010, au sein d'instances de gouvernance souples (Comité de Pilotage, Comité Stratégique, Conseil Scientifique, Ateliers de Réflexion) proposées et acceptées lors du 1^{er} Comité de Pilotage du 7 juin 2010.

Afin d'inscrire cette stratégie de développement culturel et territorial dans la durée, et d'officialiser la volonté des partenaires institutionnels vis-à-vis des acteurs locaux, il est proposé de signer une charte de coopération complétée d'annexes.

Article 1 : Objet de la charte

La présente charte a pour objectif de déterminer les modalités de collaboration entre les parties souhaitant s'impliquer formellement dans le suivi et le co-pilotage de la démarche de redynamisation globale de la Vallée des Peintres.

Le périmètre géographique de la Vallée des peintres concerne une zone centrale, le long de la Creuse depuis Argenton/Creuse jusqu' aux abords de Glénic ainsi que des zones périphériques autour de Guéret, la Châtre, Châteauroux, Saint-Benoît-Du-Sault, Saint-Junien, Feytiat, Limoges, Saint-Amand-Montrond.

Article 2 : Engagement des parties

Les parties s'engagent à :

- intégrer l'objectif de dynamisation de la Vallée des Peintres dans leurs orientations stratégiques de développement culturel et touristique ;
- participer aux instances de gouvernance ;
- alimenter, autant que faire se peut, les outils mis en place par celles-ci ;
- se communiquer réciproquement les informations qu'elles estiment utiles à la réalisation des objectifs visés ;
- réfléchir de manière concertée sur les projets d'équipement, de programmation culturelle, d'enrichissement des contenus, de mise en tourisme de ce territoire ;
- étudier le croisement des dispositifs financiers existants permettant de soutenir les projets et à partager leurs ressources en matière d'ingénierie ;

Le Département de la Creuse, en tant que coordinateur de la redynamisation de la Vallée des Peintres, assure les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette charte. Il centralise ainsi l'ensemble des démarches administratives.

Article 3 : Organisation de la gouvernance

Quatre instances de gouvernance servent d'appui aux signataires de la Charte et à leurs partenaires :

- **Le Comité de Pilotage** : il a un **rôle directionnel**. Il est présidé par le Président du Conseil Général de la Creuse ou son représentant. Il est composé de l'ensemble des signataires de la présente charte ainsi que de toutes les personnes dont la présence pourrait être jugée pertinente. Il définit les grandes orientations et présente les bilans et états d'avancement de la démarche globale et des actions spécifiques. Il se rassemble une fois par an.

A titre informatif, la liste 2013 des membres figure en annexe 1.

- **Le Comité Stratégique** : il a un **rôle directionnel**. Il est co-présidé par les Présidents des deux Départements ou leurs représentants. Il est composé des représentants des Régions Centre et Limousin, des Départements de la Creuse et de l'Indre, des Pays du cœur du périmètre de la Vallée, des Communautés de Communes du cœur et/ou périphérie du périmètre de la Vallée, des représentants des deux agences départementales de tourisme qui apportent leur concours technique ainsi que de toutes les personnes dont la présence pourrait être jugée pertinente. Il étudie la mise en œuvre opérationnelle des orientations retenues en Comité de Pilotage et notamment le croisement approprié des moyens de financement des opérations identifiées. Il se rassemble une à deux fois par an.

A titre informatif, la liste 2013 des membres figure en annexe 2.

- **Le Conseil Scientifique** : il a un **rôle consultatif** et rassemble, sur demande du Comité de Pilotage ou du Comité Stratégique, les experts et personnes qualifiées susceptibles de donner un avis scientifique,

- **Les Ateliers de Réflexion** : ils ont un **rôle consultatif** et rassemblent, sur la demande du Comité de Pilotage ou du Comité Stratégique, les partenaires et personnes de la société civile forces de propositions et de réflexions du territoire.

Article 4 : Durée

A compter de la date de sa signature, la présente charte engage les parties pour une période de 3 ans. **Elle pourra faire l'objet de renouvellement pour la même durée dans les mêmes conditions.**

Article 5 : Communication

Les parties pourront librement communiquer sur l'existence de la charte, son contenu et les parties liées. Les opérations de promotion du territoire pourront, à leur convenance, être assurées conjointement et/ou séparément par les parties. Le choix des contenus, des supports de communication et des éventuels partenaires associés pourra faire l'objet de discussions entre ces parties.

L'Agence de Développement et de Réservation Touristiques de la Creuse (ADRT 23) a en 2014, déposé la marque « Vallée des peintres, entre Berry et Limousin ». En conséquence, l'utilisation de cette appellation se fera avec l'accord exprès de l'ADRT23.

Article 6 : Suivi de la démarche

Un rapport concernant la mise en œuvre et/ou les évolutions des projets de la démarche sera présenté, une fois par an, en Comité Stratégique et en Comité de Pilotage.

Article 7 : Dispositions financières

Aucun engagement financier n'est sollicité

Article 8 : Modalités d'adhésion à la charte

Les demandes d'adhésion sont adressées au Président du Comité de pilotage et présentées au Comité de Pilotage lors sa réunion annuelle. A la suite de celle-ci, chaque « partenaire invité », nouvel adhérent à la présente charte, l'adopte par délibération de son assemblée délibérante ou par toute décision de l'instance autorisée. Une copie de la délibération ou de la décision est transmise au Département de la Creuse qui est chargé d'établir un avenant en conséquence.

Cet avenant, ayant pour objet de modifier la liste des signataires de la charte, devra alors être adopté de manière concordante par l'ensemble des parties déjà signataires.

Article 9 : Retrait/Résiliation

Chaque partie pourra, par lettre recommandée avec accusé de **réception envoyée aux autres parties, se retirer à tout moment du présent accord et ceci de plein droit. Dans ce cas, il est convenu que la résiliation, pour la partie concernée, prendra ses effets au terme d'un délai de trois mois suivant l'envoi de ladite lettre recommandée.**

Article 10 : Modification de la charte

Toute modification de la présente charte, définie d'un commun accord entre les parties dans le cadre du comité de pilotage, fera l'objet d'un avenant.

Article 11 : Règlement des litiges – contentieux

En cas de litige pour l'application de la présente charte, les signataires décideront de rechercher un règlement amiable préalablement à tout recours contentieux.

En cas d'échec, les litiges relèveront de la compétence du Tribunal Administratif de Limoges.

Fait à, en 4 exemplaires originaux remis à chacun des partenaires fondateurs, le..... :

Partie fondatrice : Région Limousin,	Partie fondatrice : Département de la Creuse,
Nom de son représentant :	Nom de son représentant :

Partie fondatrice : Région Centre,	Partie fondatrice : Département de l'Indre.
Nom de son représentant :	Nom de son représentant :